

Ecrit par Echo du Mardi le 13 août 2020

Covid-19 : renforcement des mesures de prévention dans le Vaucluse



Le <u>préfet de Vaucluse</u> rend le port du masque obligatoire sur tous les marchés, brocantes et vide-greniers du département ainsi que dans certaines zones touristiques.

Alors que les indicateurs montrent que le virus circule à nouveau plus activement dans la région, le département de Vaucluse vient de passer d'un niveau de vulnérabilité « limité » à « modéré ». C'est pourquoi, à compter du jeudi 13 août et jusqu'au mardi 15 septembre inclus, le préfet de Vaucluse rend obligatoire le port du masque dans certaines zones de forte affluence pour les personnes de 11 ans et plus.

8 novembre 2025 | Covid-19 : renforcement des mesures de prévention dans le Vaucluse



Ecrit par Echo du Mardi le 13 août 2020

Tous les marchés de plein air, les vide-greniers, les brocantes et marchés couverts du département sont ainsi concernés par cette mesure qui s'applique également à certains secteurs de communes touristiques, parmi lesquelles Avignon, Carpentras, Cavaillon, Fontaine-de-Vaucluse, Gordes, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lourmarin, Orange et Roussillon. Ces zones, qui font l'objet d'une évaluation régulière, sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines semaines en fonction des données épidémiologiques et de l'observation de la fréquentation des espaces publics.